

Période d'information publique

du 7 août au 6 septembre 2024

Programme de dragage
d'entretien au port de Gros-Cacouna



Photo fournie par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le projet en bref

Projet réalisé par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

- ▶ Port de mer en eaux profondes sujet à la sédimentation naturelle
- ▶ Programme de dragage d'entretien sur une période de 10 ans
- ▶ 3 événements de dragage
 - ▶ Retrait de 60 000 m³ de sédiments
 - ▶ Rejet des sédiments en eau libre à l'Anse-au-Persil
- ▶ Dragage hydraulique ou mécanique selon les disponibilités des équipements et le coût des soumissions

Impact principal sur l'environnement

- ▶ Habitat et environnement acoustique des bélugas



Consultez la
documentation

Objectifs de la période d'information publique

- ▶ Permettre à la population de s'informer sur le projet
- ▶ Permettre à toute personne qui le juge nécessaire de demander un examen public du projet



La période d'information publique

Loi sur la qualité de l'environnement

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- ▶ exige que l'initiateur réalise une étude d'impact environnemental
- ▶ comprend une étape consacrée à la participation publique assurée par le BAPE



La période d'information publique au port de Gros-Cacouna

**Programme de
dragage d'entretien au
port de Gros-Cacouna**

**Du 7 août au
6 septembre 2024**



Crédit photo: Réjean Boucher



Centre de consultation

En personne

- ▶ **Bureau administratif
municipalité de Cacouna**
415, rue Saint-Georges
Cacouna

En ligne

- ▶ **Site Web du BAPE**
bape.gouv.qc.ca
- ▶ **Registre des évaluations
environnementales**
ree.environnement.gouv.qc.ca



La séance publique d'information

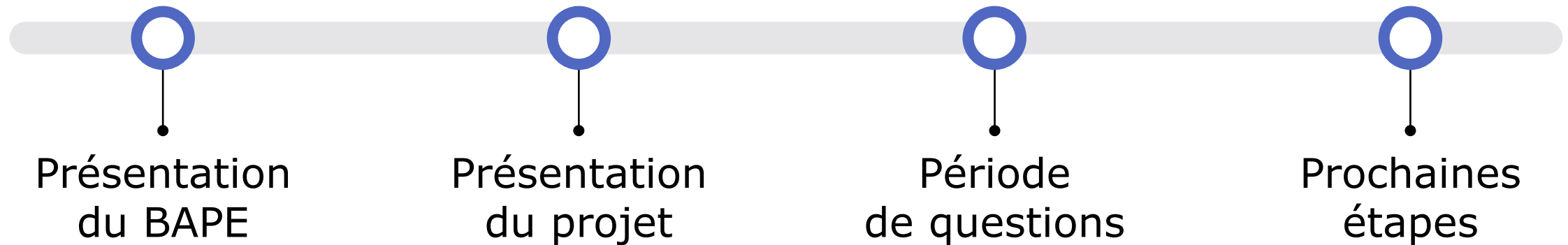
**Mercredi 21 août 2024
à 19 h 30**

Salle paroissiale de Cacouna
425, rue de l'Église

**Aussi diffusée en direct
sur le site Web et
sur la page Facebook du BAPE**



Déroulement de la séance publique d'information



Prochaines étapes

La demande d'examen public du projet

Qui peut faire une demande?

- ▶ Toute personne, tout groupe ou toute municipalité

Que doit contenir une demande?

- ▶ Motifs justifiant la tenue d'un examen public du BAPE
- ▶ Intérêt par rapport au milieu touché par le projet



Comment transmettre une demande?

La demande doit être transmise
au ministre responsable de
l'Environnement au plus tard le
dernier jour de la période
d'information publique

6 septembre 2024 à 23 h 59

Par la poste

- ▶ Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel

- ▶ ministre@environnement.gouv.qc.ca

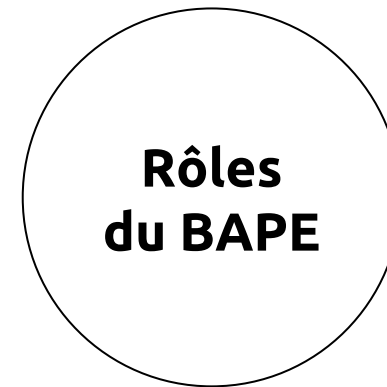


Les suites de la période d'information publique



Le BAPE

Le BAPE est un organisme public **impartial** qui a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis adressés au ministre



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Pour me joindre



Véronique Beaulieu

Conseillère en communication

418 925-0654 ou 1 800 463-4732

dragage.gros-cacouna@bape.gouv.qc.ca



Merci de votre attention!



